

Versailles, le 16 décembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale 2026 – 2031

Mardi 16 décembre 2025, sous l'égide du préfet des Yvelines, les principaux acteurs institutionnels et associatifs des Yvelines ont signé le Schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale (SDSF-AVS) pour la période 2026-2031.

Élaboré et signé conjointement par

- la Préfecture des Yvelines,
- le Département des Yvelines,
- la Caisse d'allocations familiales des Yvelines,
- l'Union des Maires des Yvelines,
- l'Association des Maires ruraux des Yvelines,
- la Mutualité sociale agricole Ile-de-France,
- la Délégation départementale des Yvelines de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
- la Caisse primaire d'assurance maladie des Yvelines,
- la Direction départementale des Yvelines France Travail,
- la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale des Yvelines,
- l'Union départementale des associations familiales des Yvelines,
- et la Fédération des centres sociaux des Yvelines,

ce document fixe les grandes orientations et des actions concrètes pour renforcer l'accompagnement des familles autour de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance et de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique.

Comprendre le territoire pour mieux agir

Ce Schéma s'appuie sur un diagnostic territorial approfondi et une concertation impliquant de nombreux acteurs. Il exprime une volonté commune : offrir des services cohérents, accessibles et adaptés aux évolutions sociales ainsi qu'aux besoins des familles sur l'ensemble du département.

Le diagnostic des Yvelines révèle une population de 1,47 million d'habitants, caractérisée par une natalité en recul et un vieillissement démographique, malgré une espérance de vie élevée. Le territoire, fortement urbanisé autour de Paris, conserve une identité rurale et présente des disparités socio-économiques marquées : un taux de pauvreté global plus faible que la moyenne nationale, mais très élevé dans certains quartiers prioritaires. Département conservant un profil familial, la taille des ménages diminue, avec une augmentation des personnes seules et des familles monoparentales. Le profil socio-professionnel reste globalement favorable, mais des inégalités persistent, notamment salariales entre femmes et hommes. Enfin, le nombre d'enfants en situation de handicap est en progression.

Un engagement collectif en faveur des familles yvelinoises

Structuré autour de 5 thématiques, 15 objectifs et 25 fiches actions, le Schéma entend :

- **développer l'offre d'accueil du jeune enfant** en réduisant notamment les inégalités territoriales dans le contexte du déploiement du service public de la petite enfance ;
- **soutenir la parentalité** par des dispositifs adaptés aux besoins des familles ;
- **accompagner les enfants et les jeunes** en développant des actions éducatives et citoyennes pour soutenir leur parcours et favoriser leur épanouissement ;
- **renforcer l'animation de la vie sociale** en mobilisant les habitants et les associations locales ;
- **favoriser l'accès aux droits et l'inclusion numérique** en accompagnant les publics les plus fragiles.

Pilotée par le préfet et coordonnée par la Caf des Yvelines, la démarche s'appuie sur le Comité départemental des services aux familles (CDSF), véritable instance de réflexion, de conseil, de pilotage et de suivi des actions menées en faveur des familles.

Le Schéma en action : quelques exemples

À titre illustratif, le Schéma prévoit notamment les actions suivantes :

- **Petite enfance** : accompagner les autorités organisatrices dans la mise en œuvre de leurs compétences dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- **Parentalité** : garantir l'accessibilité territoriale à la diversité des dispositifs et des ressources en matière de soutien à la parentalité ;
- **Enfance et jeunesse** : organiser une journée sur le thème de l'engagement des jeunes yvelinois ;
- **Animation de la vie sociale** : encourager et accompagner les projets d'itinérance et d'"aller vers" sur les territoires ruraux ;
- **Accès aux droits et inclusion numérique** : poursuivre et mettre en place des actions partenariales coordonnées et ciblées vers les publics les plus éloignés de l'accès aux droits.

"Le Schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale constitue un cadre partenarial pour œuvrer de manière collective dans le champ des services aux familles, à l'échelle des Yvelines. Le développement des services aux familles, essentiels pour favoriser l'épanouissement des enfants et des parents et agir dès le plus jeune âge contre les inégalités sociales et les inégalités entre les hommes et les femmes, nécessite une coordination étroite de l'ensemble des acteurs." - **Frédéric Rose, préfet des Yvelines et Président du Comité départemental des services aux familles**

"La signature du nouveau Schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale marque une étape clé pour les Yvelines. Elle illustre l'engagement collectif des institutions et associations à poursuivre, sur cinq ans, la construction d'un cadre solide et inclusif pour accompagner les familles et renforcer le lien social." - Sophie Barrois, Présidente du Conseil d'administration de la Caf des Yvelines et Vice-Présidente du Comité départemental des services aux familles

"À travers la signature de ce nouveau Schéma, la Caf des Yvelines réaffirme sa pleine mobilisation au service des familles du département et sa volonté d'agir avec les partenaires du territoire pour mener à terme les actions inscrites dans le Schéma." - Didier Grosjean, Directeur de la Caf des Yvelines

→ Pour en savoir plus, téléchargez le [SDSF-AVS](#).

Contact presse :

Préfecture des Yvelines :
pref-communication@yvelines.gouv.fr

Caisse d'allocations familiales des Yvelines :
Gwennaëlle Bouin : 06 19 21 64 29
Roxane Chaouchi : 06 03 87 55 46
Anaïs Aubry : 06 13 66 62 23
communication@caf78.fr